

L'abri artificiel

● Définition

C'est un abri pour la petite faune sauvage.

De conception simple, peu onéreux et déplaçable à souhait, c'est un aménagement léger à installer en zone de plaine ouverte et dénudée.

Il limite la disparition hivernale des perdrix tout en ayant une action anti-prédation.



Photos : FDC 77

● Principe

C'est un châssis – métal ou bois- recouvert de branchages auquel on adjoint un agrainoir de compagnie.

Etape 1 : Fabrication du châssis

- soit en métal type cornière soudée
- soit en bois type palettes fixées au sol par pieux

Les dimensions sont identiques : 0,60 m de haut, 1m de large, 1,5m de long.

Etape 2 : Choix de l'emplacement

Choisir un emplacement en concertation avec l'agriculteur-exploitant (bord de chemin ou de parcelle).

Etape 3 : Garnissage avec branches

Recouvrir le châssis de banchages soit de feuillus ou de thuyas par exemple.

Au préalable, il est possible de couvrir le sol de sable/gravier (poudrage des perdrix, gésier).

Etape 4 : Installation d'un agrainoir

Mettre en place un agrainoir de compagnie accolé à l'abri artificiel.

